

VILLE DE SAINT-PASCAL

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal sera saisi lors de la séance ordinaire du **mardi 2 juillet 2019, à 20 h 00**, au 405, rue Taché, Saint-Pascal de la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

La demande vise à permettre une marge de recul latérale de 3,32 mètres suite à l'agrandissement d'un bâtiment existant contrairement au règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui prescrit une marge latérale minimale de 6 mètres et à la résolution numéro 2017-08-354 du conseil municipal qui autorise une marge de recul latérale de 3,68 mètres pour ce bâtiment.

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement.

Identification du site concerné : 216, rue Rochette

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Pascal, ce 10^e jour de juin 2019.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 12 juin 2019 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 10 juin 2019.

Signé à Saint-Pascal, ce 10^e jour de juin 2019.

La greffière,

Louise St-Pierre, avocate, OMA